



Départ à la retraite pour carrière longue

Par **PHIL67**, le **13/08/2018** à **11:53**

Bonjour, rnJe suis un ancien militaire de carrière et travaille actuellement dans le privé. J'ai commencé ma carrière militaire le 01/03/1986 et ma carrière civile le 01/05/2014. J'ai 5 trimestres validées avant mes 20 (1 trimestre dans le privé et 4 dans l'armée), je pourrais donc prétendre à une carrière longue, pour un départ à 60 ans avec 170 trimestres requis pour 172 trimestres validés à 60 ans.rnma question est la suivante, j'ai effectué 28 ans dans l'Armée, durant cette période j'ai acquis 10 ans de bonifications de bénéfices en campagnes et vol aériens, 5 ans de bonifications pour la 1/5 de temps (1 an de bonification tous les 5 ans). Sur mon relevé d'état des services, il est noté 43 annuités retenues.rnQuelles sont les annuités de mon temps d'Armée qui seront réellement prises en compte ?rnLe temps vraiment effectué avec les bonifications prisent en compte comme dans la fonction publique ?rnOn entend de tout. En vous remerciant par avance. Cordialement.rnPhilippe.

Par **Tisuisse**, le **13/08/2018** à **12:53**

Bonjour,rnrnVous devez interroger vos organismes de retraite, CNAV, retraite complémentaire, retraite de la fonction publique.

Par **Visiteur**, le **13/08/2018** à **18:52**

BonjourrnQuel est votre année de naissance ?rnPour informrn<https://presence-carsat.info/liquidation-calcul-et-paiement-uniques-de-la-retraite-de-base-du-nouveau-pour-les-neo-retraites/>